

## Compte rendu du conseil municipal du lundi 9 mars 2020 à 19 heures.

**Présents :** Mmes SALADINO I., ARZALIER B., MM. SARTI G., FARGIER G., BERARD T., ALEXANDRE J., DESCOURS J.

**Absents :** Mme GARCIA, M., JAUFFRE M., D. MAZON

Mme SALADINO Irène a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

### **1) Adoption du projet de PV du conseil municipal du 3 janvier 2020.**

Le projet de PV préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité

### **2) Compensation forfaitaire pour l'agent recenseur.**

Le maire expose au Conseil Municipal que le recensement de la population a eu lieu au cours des mois de janvier et février 2020. L'agent recenseur a été nommé du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2020. Le maire rappelle qu'une dotation forfaitaire de recensement sera versée à la commune au 1<sup>er</sup> semestre 2020, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement. Considérant le travail demandé par cette enquête de recensement, le maire propose qu'une compensation forfaitaire nette de 800 € soit versée à l'agent recenseur. Vote : unanimité.

### **3) Approbation des Comptes de gestion 2019 de la Trésorière.**

Mme La Trésorière a arrêté les comptes de gestion de 2019 des budgets. Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les dépenses et les recettes réalisées en 2019 pour les différents budgets.

Compte de gestion du budget général. Vote : unanimité.

Compte de gestion du budget Eau et assainissement. Vote : unanimité.

Compte de gestion du budget Local commercial. Vote : unanimité.

### **4) Comptes administratifs 2019 (budget général, budget Eau et assainissement, budget local commercial).**

M. Jacques ALEXANDRE a été élu président de séance. Vote : unanimité. (Le maire ne participe pas au vote pour les comptes administratifs). Ces derniers font apparaître, pour 2019, les résultats suivants :

#### **A - Compte Administratif 2019 - Budget communal**

##### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 237 331,85 € ; recettes : 321 994,47 € ; excédent de fonctionnement reporté de 2018 : 75 645,43 € ; soit un résultat de clôture (excédent) de 160 308,05 €

##### **INVESTISSEMENT**

dépenses : 175 801,54 € ; recettes : 208 844,55 € ; excédent d'investissement reporté de 2018 : 5 158,15 € ; résultat de clôture (excédent) : 38 201,16 € (versés au compte OO1 en excédent d'investissement reporté.)

##### **INVESTISSEMENT – Restes à réaliser**

reste à réaliser en dépenses : 108 642,86 € ; reste à réaliser en recettes : 21 277,86 €,

besoin de financement des RAR : 87 365 € ; besoin total de financement : 49 163,84 €

##### **AFFECTATION :**

49 163,84 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement en investissement

111 144,21 € au compte OO2 en excédent de fonctionnement reporté. Vote : unanimité.

#### **B - Compte Administratif 2019 - Budget eau et assainissement**

##### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 32 129,64 € ; recettes : 31 014,07 € ; excédent de fonctionnement reporté de 2018 : 5 720,66 € ; soit un résultat de clôture (excédent) de 4 605,09 €

##### **INVESTISSEMENT**

dépenses : 75 368,39 € ; recettes : 60 247,37 € ; excédent d'investissement reporté de 2018 : 17 174,12 € ; résultat de clôture (excédent) : 2 053,10 € (versés au compte OO1 en excédent d'investissement reporté.)

##### **INVESTISSEMENT – Restes à réaliser**

reste à réaliser en dépenses : 6 400 € ; reste à réaliser en recettes : 10 280,60 €,

excédent de financement des RAR : 3 880,60 € ; excédent total de financement : 5 933,70 €

##### **AFFECTATION :**

4 605,09 € au compte OO2 en excédent de fonctionnement reporté. Vote : unanimité.

## **C – Compte administratif 2019 - Budget local commercial**

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 205 € ; recettes : 3 335,40 € ; excédent de fonctionnement reporté de 2018 : 0 € ; soit un résultat de clôture (excédent) de 3 130,40 €

### **INVESTISSEMENT**

dépenses : 0 € ; recettes : 2 705,09 € ; déficit d'investissement reporté de 2018 : 14 810,93 € ; résultat de clôture (déficit) : 12 105,84 € (reporté au compte OO1 en déficit d'investissement reporté.)

### **INVESTISSEMENT – Restes à réaliser**

reste à réaliser en dépenses : 0 € ; reste à réaliser en recettes : 0 €,  
besoin de financement des RAR : 0 € ; déficit total de financement : 12 105,84 €

### **AFFECTATION :**

3 130,40 € au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement en investissement. Vote : unanimité. Le maire a repris la présidence de la séance.

## **5) Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux.**

**Comité syndical du Sympam du 21 janvier 2020 à Vinezac** (pas de quorum), séance reportée au 29 janvier 2020 : Débats d'orientations budgétaires 2020, Simulation des participations attendues pour 2020 auprès des Communautés de Communes. Souscription d'un crédit relais «FCTVA» au titre du budget annexe SCoT.

**Comité syndical SYMPAM du 5 février 2020 à Ruoms** : Comptes administratifs 2019, Budgets 2020, gestion budgétaire, modifications statutaires, actions d'intérêt PAYS, programme Leader Ardèche.

**Comité syndical du Sympam « SCoT » du 17 février 2020 à Ruoms** : Bilan de la concertation SCoT et finalisation du projet de SCoT.

**Comité syndical du SEBA lundi 2 mars 2020**, pas de quorum, séance reportée.